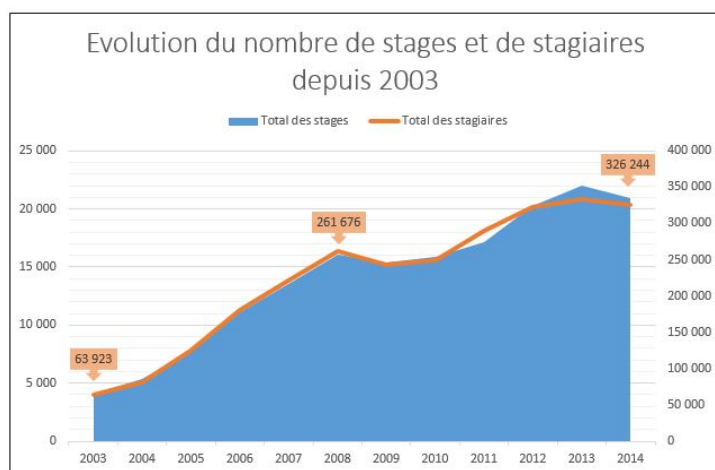


Les stages de récupération de points : pour moins de discours moralisateurs et plus d'apprentissages pratiques !

Parmi les 18 mesures concernant la route annoncées lors du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018, figure une augmentation de la durée des stages de récupération de points pour les « récidivistes » de ces stages. La Ligue de Défense des Conducteurs, sur la base d'une enquête inédite, formule des propositions plus constructives pour améliorer le contenu de ces stages : des apprentissages pratiques pour accroître les compétences des conducteurs et ainsi améliorer la sécurité sur les routes.



Leur nom officiel est « stages de sensibilisation à la sécurité routière ». Cependant, comme plus de 300 000 personnes suivent ces stages chaque année pour récupérer quatre points de permis de conduire, leur nom d'usage est devenu « stages de récupération de points ». Dans ce contexte, la mesure n° 17 du CISR, prévue pour 2019, se voit affecter l'objectif suivant : « améliorer la prise en compte des personnes récidivistes ». Cette disposition vise ainsi à « augmenter la durée des stages de sensibilisation à la conduite de 2 à 3 jours pour les usagers qui ont déjà suivi deux stages au cours d'une période de cinq ans. Consacrer cette journée supplémentaire de stage à l'examen de questions comportementales et psychologiques centrées sur la récidive. »

Quel étrange chemin parcouru ! Le stage servait à l'origine à équilibrer la création du permis à points. Le conducteur savait qu'il pouvait perdre des points mais disposait d'un moyen d'en récupérer quelques-uns. Or désormais, le récidiviste semble être autant celui qui commet deux fois une infraction sur la route que celui qui suit deux ou trois fois un stage, simplement pour continuer à conduire et ainsi pourvoir à ses nécessités quotidiennes.

Surtout, la mesure n° 17 prolonge un contenu de stage qui ne répond pas aux attentes des conducteurs : ces derniers souhaitent que le temps et l'argent qu'ils affectent, souvent par obligation, à un stage soit mieux utilisé qu'à être désignés comme de potentiels coupables de tous les malheurs de la route : ils veulent acquérir, au cours du stage, des compétences pratiques pour améliorer leur conduite.

Les stages de récupération de points : pour moins de discours moralisateurs et plus d'apprentissages pratiques !

Cet avis des conducteurs sur les stages de récupération de points est détaillé dans une enquête que vient de publier la Ligue de Défense des Conducteurs sur son site internet. Intitulée [« Stages de récupération de points : une leçon de morale à péage supplémentaire »](#), pas moins de 36 746 usagers y ont répondu ! En complément, cette étude comporte aussi des témoignages édifiants qui permettent de se faire une idée du piètre contenu actuel des stages et, partant, de la façon de les améliorer.

On peut en retenir notamment les éléments suivants : 92 % des stagiaires qui ont répondu à cette enquête affirment n'avoir jamais été responsables d'un accident ayant entraîné des dégâts corporels. Deux tiers des stagiaires sont de gros rouleurs qui sont obligés, pour sauver leurs points et donc leur emploi, de passer par la case stage. Et, dans la même proportion, ils estiment que leur comportement sur la route n'a pas évolué après le stage.

Les conducteurs indiquent aussi les pistes auxquelles ils souscrivent pour réformer le contenu des stages : 39 % de ceux qui ont suivi ces stages souhaitent que ces derniers proposent un apprentissage de la conduite sur piste sécurisée afin d'apprendre à éviter un accident. En outre, 36 % souhaiteraient bénéficier d'une formation aux gestes d'urgence en cas d'accident. Enfin, 18 % expriment le désir d'être mieux formés à l'éco-conduite. La Ligue de Défense des Conducteurs propose donc que, sur la base du volontariat, les stagiaires puissent consacrer une des deux journées de la session à un apprentissage pratique.

Découvrez les résultats complets de notre enquête en cliquant sur le lien suivant : [« Enquête : stages de récupération de points : une leçon de morale à péage supplémentaire »](#).